

SECRÉTAIRE

DE RÉDACTION

Il ou elle réalise un vrai travail de fourmi pour vérifier, corriger et mettre en forme les articles.



Qui est-il ?

Lui ne part jamais en reportage et ne fait pas d'interview. **Le secrétaire de rédaction est un journaliste de l'ombre !** Il travaille dans un bureau et son rôle consiste à **relire les articles** de ses collègues rédacteurs.

L'une de ses principales missions est de repérer et de corriger les fautes d'orthographe et de grammaire, mais pas seulement.



Quel est son rôle ?

Devant son écran d'ordinateur, le secrétaire de rédaction, qu'on appelle SR dans les salles de rédaction, **relit l'article du rédacteur**. Il doit le **mettre en forme et le corriger** pour que le journal soit imprimé dans les bons délais. Il veille à ce que tout soit bien compréhensible.

Le SR commence par vérifier que l'article n'est pas trop long. Si l'article dépasse de quelques lignes, c'est à lui que revient la charge de le raccourcir pour qu'il rentre dans la case prévue par le rédacteur en chef ou chef d'édition, mais attention, il ne doit pas modifier les propos de son collègue. Il peut aussi changer le titre de l'article pour l'améliorer.



Avec qui et comment travaille-t-il ?

Le travail du SR est souvent une course contre la montre, surtout dans les journaux qui paraissent tous les jours. Il doit valider les articles et les pages en quelques heures. Souvent, le SR débute ses journées dans l'après-midi et travaille en soirée.

Quand l'article lui semble totalement terminé, le SR le valide. Dans les salles de rédaction, il y a souvent un SR en chef. Son rôle est très important. C'est lui qui donne le bon à tirer du journal. Il s'agit de la toute dernière étape qui va permettre au journal d'être publié. À partir de ce moment-là, il n'est plus possible de changer aucun mot dans les articles. Si une erreur n'a pas été vue ou corrigée... elle se retrouvera le lendemain dans le journal ! Mais heureusement, avec internet, maintenant, les corrections peuvent se faire en ligne. Si un article porte la mention "mis à jour", cela signifie que l'article a été réactualisé ou corrigé.